

L'Echo des Voisins d'Aure

Le bulletin de la communauté de communes des Véziaux d'Aure

Bulletin n° 31 / Octobre - Novembre - Décembre 2007

Zoom sur...

L'intercommunalité permet aux communes qui le désirent de gérer en commun des activités ou des services publics ou de se regrouper autour d'un projet permettant de favoriser... (Suite page 2)



**CdC des
Véziaux d'Aure**

Ancizan, Barrancoueu, Bazus-Aure, Cadéac
Gouaux, Grézian, Guchen, Lançon

Sommaire

En première page...

P2 & 3 - Dossier « Intercommunalité »

Ça vous concerne...

P4 - Devenez éco-conducteur, association AURA: bilan de la saison estivale

La Communauté vous informe...

P5 - Conservatoire botanique Pyrénéen, RPI: du nouveaux chez les enseignants
P6 - Agenda 21, bâtiment technique, transport scolaire, « totems », Cyber-espace

La parole est à vous...

P7 - « Juste de France », Si on consommait des produits locaux

Infos communales

P8 - État civil, Ancizan, Bazus
P9 - Gouaux, Guchen

Infos locales et jeu

P 10 - Gym, animations, Sudoku

Edito

La saison estivale se termine et le bilan est très mitigé avec une fréquentation très moyenne sur une période de plus en plus courte.

Pendant ce temps là, notre communauté de communes s'active sur certains projets.

Agenda 21 : Suite à plusieurs rencontres et réunions de travail, le Conseil communautaire a retenu les propositions d'actions qui devraient être mises en œuvre dans les deux ans à venir. Le document définitif sera rédigé en septembre et le lancement officiel de l'Agenda 21 se produira à l'automne.

PRAI : Programme Régional d'actions innovatrices

Dans quelques jours toutes les communes seront abonnées à l'ADSL et pourront se connecter régulièrement sur Internet. Le dossier site Internet / Extranet présenté par notre collectivité a été retenu par la Région. La commission doit se réunir pour l'attribution des aides (en principe 80% du montant HT de la dépense).

Transport scolaire : Les Maires de Guchen et d'Ancizan et le Conseil Général, sollicitent la Communauté de Communes pour assurer le transport des enfants fréquentant le RPI Guchen/Ancizan. Il s'agit de maintenir les effectifs des élèves scolarisés au RPI. Le transporteur habituel ne peut plus assurer ce service et le Conseil Général n'a pas de solution. La Communauté de Communes a accepté d'assurer ce service. Pour ce faire, une personne sera recrutée à mi-temps.

Construction bâtiment technique : Comme vous pouvez le constater les travaux de construction du bâtiment destiné à abriter tout notre matériel avancent. Avant de prendre possession de ce nouveau local, l'équipe technique devra réaliser à l'intérieur certains travaux d'agencement tels que des box (produits dangereux, petit matériel...), des peintures et quelques autres menus travaux .

Compteurs individuels d'eau : La loi sur l'eau est formelle et toutes les communes doivent mettre en place les compteurs individuels. Mr le Sous-Préfet ne cesse de rappeler aux Maires la réglementation en la matière. Les communes concernées par cette opération transfèrent la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes, dans le cadre de regroupement de marchés publics tel que le prévoit l'article 8 du code des marchés, qui établira un marché global et répartira la dépense et la part d'aide qui incombe à chaque commune. Je précise que chaque commune demeure gestionnaire de son réseau de distribution d'eau potable. L'exercice 2008 devrait inaugurer la facturation au m3 .

Je vous invite à lire un article complémentaire à ce journal concernant le tunnel Hèches-Bielsa.

Bonne lecture à tous .

Jean-Louis ANGLADE, Président

DÉFINITION DE L'INTERCOMMUNALITÉ

L'intercommunalité permet aux communes qui le désirent de gérer en commun des activités ou des services publics ou de se regrouper autour d'un projet permettant de favoriser le développement local et de contribuer à la politique d'aménagement du territoire.

COMMUNES / COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : QUI FAIT QUOI ?

Tout est question de compétences. La communauté de communes ne peut intervenir que dans le champ des compétences qui lui ont été transférées par les communes.

Il existe des grands groupes de compétences obligatoires ou optionnelles (voir encart ci-dessous).

Ce sont alors les communes qui décident le contenu des compétences transférées au sein de chaque groupe. Les conseils municipaux disposent d'une grande liberté dans l'étendue des compétences dévolues à la communauté de communes.

Certaines ne peuvent cependant pas être transférées : les attributions du maire au titre de l'état civil et de sa qualité d'officier de police judiciaire.

Le choix en faveur de l'intercommunalité engage durablement les communes. Les compétences transférées sont précisément décrites dans les statuts, de façon à éviter les conflits de compétences.

La commune conserve donc une vocation générale sur son territoire alors que la communauté de communes ne peut pas agir en dehors des compétences qui lui ont été attribuées.

QUELLES SONT LES RESSOURCES FINANCIÈRES ?

Les communautés de communes sont des établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.) à fiscalité propre. Cette fiscalité peut soit se substituer à la taxe professionnelle perçue par les communes (c'est le cas dans notre vallée de la Communauté de communes d'Aure, basée à Arreau), soit être additionnelle (sur les quatre principales taxes habituelles locales), c'est le cas de la Communauté de communes des Véziaux d'Aure. Dans ce cas de figure, les communes continuent de percevoir leur fiscalité sur les quatre taxes directes. Les taux votés par le groupement intercommunal s'ajoutent à ceux votés respectivement par les communes, le département et la région pour le calcul de la cotisation globale due par le contribuable.

De plus, les E.P.C.I. à fiscalité propre reçoivent une attribution au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF). A cela on peut aussi ajouter : les sommes perçues en échange d'un service rendu, les subventions publiques (Europe, Etat, région, Département, Communes), le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés et le fond de compensation de la TVA (FCTVA).

Les groupes de compétences

Les deux compétences obligatoires sont :

- L'aménagement de l'espace
- Les actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté.

Les compétences optionnelles parmi lesquelles il faut en choisir au moins une :

- La protection et la mise en valeur de l'environnement
- La politique du logement et du cadre de vie
- La voirie, les équipements sportifs et culturels et d'enseignement préélémentaire et élémentaire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES: QUI PREND LES DÉCISIONS ?

Une communauté de communes est représentée par des délégués qui forment un **conseil communautaire**. C'est l'organe politique délibérant qui gère l'intercommunalité. Les élus sont les représentants des communes membres. On parle de **représentation indirecte** puisque ces délégués sont élus par les conseillers municipaux des communes membres, eux même élus au suffrage direct lors des élections municipales. Le Conseil Communautaire se réunit environ une fois par mois, c'est lui qui décide de l'avenir de l'intercommunalité. Il discute des grands projets et vote les budgets. Les décisions prises en séance donnent lieu à des **délibérations**.

COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (19/07/2007)

A. COMPETENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace

- Application des préconisations et des actions définies dans le Schéma Directeur d'Aménagement de l'Espace sur l'ensemble du territoire communautaire.
- Élaboration, mise en œuvre et suivi de l'Agenda 21 local.
- Acquisition et gestion d'un Système d'Information Géographique (S.I.G.) communautaire couvrant l'ensemble du territoire intercommunal.

Actions de développement économique

- Ouverture, entretien et balisage des itinéraires de randonnée pédestre. Sont qualifiés d'intérêt communautaire les sentiers énumérés dans l'inventaire des sentiers intercommunaux.
- Aménagement, gestion et entretien du Parcours de santé intercommunal, créé par la Communauté de communes, des abords des agrès et de l'aire de pique-nique existante.
- Aménagement, gestion et entretien du Point de vue et des Tables d'orientation du Pouy créées par la communauté de communes.
- Coordination des actions en faveur du développement local dans le cadre des contrats de pays par adhésion au Syndicat mixte du Pays des Nestes.

B. COMPETENCES OPTIONNELLES

Protection et mise en valeur de l'environnement

- Collecte et traitement des ordures ménagères et assimilées.
- Elaboration d'un Plan Intercommunal de Dénéigement des voies et chemins communaux.
- Création mise en œuvre et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) communautaire comprenant le contrôle : vérification technique de la conception, l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages et excluant l'entretien.

Politique du logement et du cadre de vie

- Mise en œuvre et suivi de toutes les études intercommunales relatives à l'habitat : Programme local de l'habitat intercommunal et Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) intercommunal ou tout dispositif venant s'y substituer.

Action sociale

- Création, aménagement et gestion d'un cyber-espace.

C. COMPETENCES FACULTATIVES

Manifestations culturelles et sportives

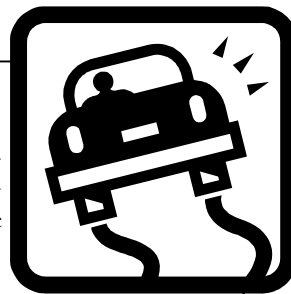
- Organisation de la fête intercommunale annuelle intitulée le « Challenge du Camoudiet » en partenariat avec les comités des fêtes des communes membres.

Transport à la demande

- La Communauté de communes met en place un service de transport à la demande pour les personnes âgées, à destination du marché d'Arreau et du Supermarché d'Ancizan, par convention avec le Conseil Général 65, qui lui délègue sa compétence.

DEVENEZ ÉCO-CONDUCTEUR !

Dans nos vallées, tout le monde n'a pas la possibilité d'adopter les modes de transports doux (marche, vélo) ou collectifs. Si la voiture individuelle reste indispensable à votre quotidien, au mépris de vos convictions éco-citoyennes, sachez tout de même qu'il n'est pas nécessaire de rouler au colza pour adopter une conduite écologique !



Il existe en effet des solutions pour atténuer la pollution créée par votre véhicule. C'est d'autant plus important en France où les transports émettent plus de CO2 que l'industrie ou le résidentiel.

Qu'entend-on par « rouler écologique » : il s'agit d'un ensemble de mesures comportementales, de contrôle ou de vérifications à l'achat qui permettent de réaliser des économies d'énergie importantes. Certes, elles ne sont pas forcément faciles à adopter, mais faire l'effort de changer son attitude au volant peut néanmoins être très utile pour réduire sa consommation de carburant : bon pour l'écologie donc, mais aussi pour le portefeuille !

A l'achat

- Privilégiez les petits véhicules ou du moins les véhicules équipés de petits moteurs qui consomment moins.
- Le système de climatisation augmentant jusqu'à 20% la consommation de carburant, dans la mesure du possible mieux vaut ouvrir ses vitres en été. La clim' doit donc être réservée aux trajets longs (le système n'est pas efficace immédiatement) et autoroutiers (lorsque l'ouverture des vitres est trop gênante et crée une forte résistance à l'air).

L'entretien

- Vérifiez la pression des pneus tous les mois et à froid soit au moins après deux heures d'arrêt. En effet, des pneus sous-gonflés engendrent une surconsommation de carburant et donc des émissions de gaz supplémentaires.
- Il est important de faire vérifier l'état de son véhicule périodiquement, l'encrassement étant également la source de consommation excessive. Pour la même raison, il ne faut pas lésiner sur la qualité de l'huile moteur.
- Retirez tout ce qui n'a pas d'utilité dans votre voiture car le surpoids occasionne également de la surconsommation. De même retirez les porte-bagages inutiles car plus votre voiture est aérodynamique plus sa consommation est faible.

La conduite

- Évitez de rouler en surrégime et dans la mesure du possible gardez une vitesse constante.
- Roulez à vitesse raisonnée car plus la vitesse est importante plus le rendement énergétique du véhicule perd de son efficacité (particulièrement au delà de 90 Km/h).
- Ne laissez pas tourner le moteur au ralenti (c'est inutile car dans les voitures récentes il suffit de 30 secondes pour que l'huile circule dans le moteur).
- Enfin pourquoi n'adopteriez-vous pas le covoiturage ? Désormais de nombreux sites Internet permettent de se mettre en relation pour faire ensemble des trajets courts et longs, occasionnels et réguliers.

ASSOCIATION AURA: BILAN DE LA SAISON ESTIVALE

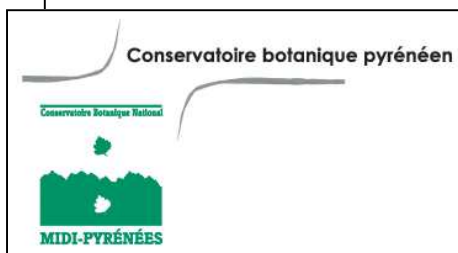
L'association AURA, qui anime le Centre culturel d'Ancizan, vous remercie d'être venus si nombreux aux concerts d'été, qu'elle a organisé aux cours des mois de juillet et août.

Ce sont en effet près de 650 spectateurs qui ont assisté aux 7 concerts organisés à Ancizan dans la salle du Centre culturel et à l'église. Des chants traditionnels pyrénéens au Jazz, c'est dans une salle presque toujours comble que les groupes ont partagé leur passion pour la musique et le chant.

L'association demande aux spectateurs qui n'ont pas pu assister à certains spectacles faute de place de bien vouloir l'excuser. Ils auront sans nul doute compris que pour des raisons de sécurité le nombre de place est limité.

Le ciné club animé par l'association depuis le début de l'année connaît lui aussi un certain succès puisqu'il compte désormais une quarantaine d'adhérents. En 2008, le ciné club reprendra du service avec une nouvelle programmation et de nouveaux films à découvrir. Nous vous tiendrons informés des conditions d'adhésion et du programme dans les mois à venir. Vous pouvez déjà vous renseigner en appelant le 05.62.40.75.20.





CONSERVATOIRE BOTANIQUE PYRÉNÉEN

Le Conservatoire botanique pyrénéen: Conservatoire Botanique National de Midi-Pyrénées

Des Causses du Quercy à la chaîne pyrénéenne, de la Montagne Noire à la vallée de la Garonne, le territoire d'action du Conservatoire botanique pyrénéen est vaste et très diversifié sur le plan de la flore et des milieux naturels, à la croisée d'influences atlantiques et méditerranéennes, continentales et montagnardes. Au sein de cet ensemble, les Pyrénées et la bordure sud-ouest du Massif central sont connues depuis longtemps pour leur intérêt floristique, avec une grande richesse en plantes endémiques notamment pour les Pyrénées. Entre ces deux massifs, les plaines et collines de Midi-Pyrénées sont encore le siège d'une diversité floristique certes diffuse mais qui mérite d'être mieux connue et également préservée.

Conserver la flore dans son milieu de vie

Le Conservatoire botanique pyrénéen donne la priorité à la conservation des plantes dans leur milieu naturel. En complément de cette stratégie, le Conservatoire met en place une banque de semences pour assurer hors de la nature la conservation des plantes et des populations très menacées.

Connaître les plantes et les milieux rares et menacés

Le Conservatoire gère une banque de données sur la localisation des plantes et des milieux qui rassemble des informations anciennes, (bibliographies et herbiers) et des données actuelles. Cette banque permet de mieux connaître la répartition des espèces, de visualiser les évolutions dans le temps et de concevoir des documents d'information et d'alerte.

Informier et diffuser la connaissance

Le Conservatoire n'a aucun pouvoir de police et n'est pas non plus un gestionnaire d'espace. Aussi il travaille avec les services de l'État, chargés des mesures réglementaires pour la protection des espèces et des milieux (en particulier les Préfectures et la Direction régionale de l'environnement), et avec les propriétaires, les collectivités et les gestionnaires qui peuvent prendre les mesures de gestion les plus appropriées pour la conservation des plantes dans la nature.

Sensibiliser le public

Le Conservatoire développe aussi des actions vers le public en partenariat avec le Muséum d'Histoire Naturelle de Bagnères-de-Bigorre et le CPIE Bigorre-Pyrénées.

Conservatoire botanique pyrénéen - CBN de Midi-Pyrénées

Vallon de Salut - BP 315 - 65203 Bagnères-de-Bigorre cedex
Tél. : 05 62 95 85 30 - Fax : 05 62 95 03 48 / cb.pyreneen@laposte.net

RPI GUCHEN-ANCIZAN: DU NOUVEAU DANS L'ÉQUIPE D'ENSEIGNANTS

Les deux nouveaux enseignants de l'école élémentaire se présentent:

Cathy Gastal : « J'ai été nommée directrice de l'école, ce qui signifie que je m'occuperai de la partie administrative. En ce qui concerne la pédagogie, c'est l'équipe entière du RPI qui décide par exemple sur l'organisation des projets, des progressions des apprentissages sur le cycle 2 et 3, en accord avec les programmes et instructions officielles.

Je suis responsable de la classe de CM1-CM2.

Je suis très heureuse de travailler à Guchen. La rentrée s'est bien passée, les élèves sont volontaires et sympathiques. J'espère que nous réussirons dans notre mission. Les relations avec les parents, les mairies et les associations locales sont importantes. L'école ne doit pas être coupée de son environnement.

Je remercie J-M Cantaloup qui a eu la gentillesse de m'accorder plusieurs heures pour m'expliquer le fonctionnement de l'école. Il laisse un bel héritage et son travail est un modèle du genre ! »

Christian Bourdet : « Me voilà fraîchement arrivé à l'école de Guchen, et c'est avec grand plaisir que je m'inscris dans la continuité de Claire, que je remplace durant la période de son congé parental.

J'ai en charge la classe de CP-CE1 avec lesquels nous élaborons de nombreux projets. L'hétérogénéité de cette classe restera un atout certain pour la réussite de tous les élèves. En effet, la coopération est une valeur importante à mes yeux, ainsi j'invite tout partenaire désireux de construire des projets pédagogiques avec notre école à se faire connaître ».

AGENDA 21

Suite à l'approbation du 1^{er} programme d'actions de l'Agenda 21 par le Conseil communal le 21 juin dernier. L'été a comme prévu été consacré à la rédaction du document final et à la définition des indicateurs d'évaluation et de suivi.

En effet, l'un des fondements de cette démarche de développement durable est de pouvoir évaluer l'impact des actions mises en œuvre et la qualité de la démarche elle-même.

Ce travail s'achèvera dans le courant du mois d'octobre.

Dès lors, une présentation des objectifs

que s'est fixée la Communauté de communes et des actions retenues par les élus pour les atteindre sera faite auprès de toute la population de la Communauté de communes. Des réunions publiques seront organisées de façon à vous présenter concrètement à quoi a abouti ce long travail de concertation avec les citoyens et comment chacun de vous sera associé au devenir de nos villages.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter Julie au 05.62.39.97.24 ou j.pitchelu@veziauxdaure.fr.

BÂTIMENT TECHNIQUE

Après un démarrage plutôt lent, les travaux de construction du bâtiment technique intercommunal ont fait un bond ces dernières semaines. Les travaux qui sont réalisés par les entreprises retenues dans le marché public devraient s'achever dans le courant de l'automne. Ce sont ensuite les agents techniques qui réaliseront les aménagements et les travaux intérieurs (cloisons, peinture...).

Nous sommes donc en mesure d'espérer prendre possession de ces lieux dans le courant de l'hiver. Une période qui nous permettra de tester le système de chauffage au bois (bûches) qui y sera implanté. Le choix de cette technique relève à la fois d'une volonté de faire des choix plus respectueux de l'environnement et d'utiliser une matière première dont nos communes ne manquent pas : le bois.

TRANSPORT SCOLAIRE: UNE NOUVELLE COMPÉTENCE INTERCOMMUNALE

Depuis la rentrée scolaire vous avez peut-être croisé sur les routes la navette intercommunale plus souvent que d'habitude. En effet, le conseil de communauté a délibéré à l'unanimité le 16 août dernier pour l'intégration d'une nouvelle compétence: le transport scolaire.

Depuis de nombreuses années le transporteur Brunet assurait ce service pour le Conseil général. Il a fait savoir dans le courant de l'été son incapacité à assurer le transport des enfants à destination du RPI Guchen-Ancizan pour l'an-

née scolaire à venir.

Face à ce problème le Conseil général et les maires de Guchen et Ancizan ont alors sollicité la Communauté de communes pour tenter de trouver une solution et permettre aux enfants du RPI de continuer de bénéficier de ce service.

Ce service sera donc assuré par la Communauté de communes, qui a créé pour cela un emploi à mi-temps, mais sera financé par le Conseil général par le versement d'indemnités journalières et de frais kilométriques.

« VOUS ENTREZ DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES »

Notre Communauté de communes existe depuis bientôt 12 ans. Elle s'est agrandie depuis sa création et son nom a quelque peu évolué. C'est aussi le cas de ses attributions. Cette intercommunalité a trouvé peu à peu sa place et son rythme de croisière, au fil des projets et des actions mis en place. Aujourd'hui, les élus souhaitent matérialiser l'existence de ce territoire.

Pour cela, il est prévu d'implanter des « totems » qui signaleront l'entrée sur le territoire intercommunal. Les lieux d'implantation ne sont pas encore définis. Ils font l'objet de discussions avec les services techniques du conseil général. Leur forme et les matériaux utilisés, ne sont pas non plus encore déterminés. Seule certitude, ils devront s'intégrer dans le paysage.

CYBER-ESPACE: ATELIERS INFORMATIQUES ET MULTIMÉDIA

Depuis plusieurs mois, la Communauté de communes et la commune d'Ancizan travaillent ensemble pour la création d'un Cyber-Espace au sein du Centre culturel d'Ancizan.

En effet, la Communauté de communes souhaite créer un espace qui permette à la population de se familiariser avec les outils informatiques et numériques. Pour cela, des ateliers seront mis en place à partir du mois d'octobre.

Dans un premier temps les cycles de formation concerneront surtout les débutants mais les thématiques évolueront et des ateliers seront organisés pour tous les niveaux.

Tarif Communauté de communes: 3€ /atelier
Tarif hors Communauté de communes: 5€ /atelier

Renseignements, programme et inscriptions:
Centre culturel d'Ancizan: 05.62.40.75.20.

« JUSTE DE FRANCE »

Le 18 janvier 2007, les *Justes de France* sont symboliquement entrés au Panthéon, monument dédié aux «grands hommes».

Au cours d'une émouvante cérémonie en présence des Justes survivants et de leurs proches, le Président de la République et Simone Veil, ancienne déportée, se sont recueillis dans la crypte devant une plaque intitulée *Hommage de la Nation aux Justes de France* et portant cette inscription : **«Sous la chape de haine et de nuit tombée sur la France dans les années d'occupation, des lumières, par milliers, refusèrent de s'éteindre. Nommés "Justes parmi les Nations" ou restés anonymes, des femmes et des hommes, de toutes origines et de toutes conditions, ont sauvé des juifs des persécutions antisémites et des camps d'extermination. Bravant les risques encourus, ils ont incarné l'honneur de la France, ses valeurs de justice, de tolérance et d'humanité ».**

Le 13 juillet 2007, Renée Pariselle, entourée de sa famille et de proches, recevait dans l'intimité de sa maison de Gouaux la croix de Chevalier de la Légion d'honneur en tant que « Juste de France ».

En effet, de 1942 à 1944, Renée et sa famille ont, à maintes reprises, ravitaillé des familles juives cachées dans des greniers. Renée s'est également portée volontaire pour convoier une quarantaine d'enfants juives de 14-15 ans, dont deux seulement parlaient français, jusqu'à Annecy. Renée portait son uniforme scout, comme s'il s'agissait d'un départ en camp d'été. Les Allemands étaient partout dans les trains et les gares mais, grâce à leur rapidité à leur arrivée à Annecy, les enfants sont parvenues sans encombre jusqu'à une maison de religieuses avant d'être envoyées en Suisse. Sa sœur Paulette témoignera au procès de Klaus Barbie.

Renée sera invitée à deux reprises en Israël où son nom est gravé dans la pierre du mémorial dédié aux « Justes parmi les Nations ».

Elle nous a quitté le 3 août dernier, entourée par ses enfants et petits enfants. Ses cendres ont rejoint Pierre, son mari, dans le cimetière du village.

« SI ON CONSOMMAIT DES PRODUITS LOCAUXÉCHANGES ET TÉMOIGNAGES »

Du 1 au 18 Novembre va se dérouler sur l'ensemble de la région Midi-Pyrénées **« La Quinzaine de l'économie solidaire »**. Cet événement régional est mis en oeuvre par l'ADEPES, Agence de développement et de promotion de l'économie solidaire. Son objectif est de permettre aux différents acteurs d'échanger, de se rencontrer et également de faire sortir l'économie solidaire de l'ombre.

Le Pays des Nestes par la mise en oeuvre actuellement d'un projet d'économie solidaire qui concerne de manière spécifique les circuits courts, a souhaité participer à cette mobilisation. Ce moment sera l'occasion pour le Pays des Nestes de présenter son projet au grand jour et de commencer à initier le débat. Ainsi le **8 Novembre 2007** à 20h 30 à Lanne-mezan, le Pays des Nestes vous invite à une soirée d'échanges et de témoignages sur le thème de la consommation locale et des circuits courts.

Tout un programme a été concocté pour vous permettre de mieux connaître l'économie solidaire et de vous positionner sur les circuits courts avec :

- Présentation du Pays et du projet par son président, Mr Henri FORGUES,
- Projection d'extraits du film « Valeurs en Hausses » afin de comprendre l'économie solidaire avec l'intervention de l'ADEPES
- Témoignages d'agriculteurs
- Présentation du projet « Forum du goût et des saveurs »

La soirée se terminera autour d'un pot solidaire avec des produits locaux. En espérant vous croiser lors de ce moment.....solidairement.

Renseignements auprès du Pays des Nestes:
Marianne Charles 05.62.98.50.28.

ETAT CIVIL DE NOS VILLAGES

Les Communes sont heureuses de vous annoncer la naissance de:

Aglaé BACQUE (Cadéac)

Les Communes sont heureuses de vous faire part des unions célébrées:

Céline CONDOURE & Sébastien DESMARAIS (Bazus)
Anne-Marie CLAVREUL & Philippe SERRURE (Bazus)
Aurélie BABIN & Mathieu SUHY (Guchen)

Les Communes ont la tristesse de saluer ceux qui nous ont quittés trop tôt :

Renée PARISELLE (Gouaux)	Bernadette VIDAL (Gouaux)
Anne-Marie VERGNE (Gouaux)	Marie-Louise ANDROUIN (Guchen)
Anna Maria SAMARAN (Guchen)	Jeanne FONTES CABRERA (Ancizan)
Marcel VERDOUX (Ancizan)	Jacqueline LIOTARD OUSTALET (Ancizan)
Albert SALLE CRADIT (Barrancoueu)	Berthe STENZEL ROGER (Ancizan)

Ancizan

Nous vous rappelons qu'il existe toujours une Agence postale communale à Ancizan, sur la place de la Mairie. Elle est ouverte du lundi au samedi de 9h15 à 12h00. Vos courriers et colis sont expédiés tous les jours d'ouverture entre 11h30 et 12h00. Vous pouvez y déposer des chèques sur vos comptes postaux mais aussi déposer ou retirer des espèces. Vous y retrouverez également tous les services habituels: lettres recommandées et colis en instance, achats de timbres, de « Prêts à poster », de Colissimo...



LA POSTE

Bazus-Aure

TRAVAUX

Un permis de construire a été obtenu pour la réalisation d'un gîte dans le bâtiment communal, à côté de la salle des fêtes.

Le dossier assainissement est en cours.

ACTUALITES

Le dernier recensement effectué en 2006 a permis de constater une population croissante, passant de 118 à 130 habitants. L'évolution donne les résultats suivants : 118 logements dont 58 résidences permanentes en 2006 contre 93 dont 49 en 1999.

Lors du dernier journal, nous souhaitons la bienvenue au nouvel agent d'entretien. Cet employé de la communauté des communes, très efficace, n'a pu poursuivre pour le moment son travail dans notre commune en raison du mauvais accueil d'une habitante de Bazus. Une fois de plus, la collectivité subit l'humeur d'une personne.

Gouaux

C'est finalement le 4 août en soirée, au lieu du midi comme initialement prévu que s'est déroulé le repas des villageois dans le cadre de la fête. (suite p.9)

Quarante cinq personnes se sont retrouvées autour des tables pour partager ce moment très convivial. Cette année, le comité des fêtes avait demandé d'apporter dans la mesure du possible un dessert préparé à la maison. Ce fut un succès et un régal pour tous. La fête s'est poursuivie le dimanche 5 par une messe et l'après-midi un concours de pétanque et des jeux pour les enfants et adultes. Il faisait très chaud ces activités n'ont pas eu le succès espéré mais ces moments furent très agréables.

De plus en plus de monde s'est regroupé sur la place de l'église pour partager le traditionnel verre de sangria à l'apéritif et c'est plus d'une centaine de personnes qui se sont installées pour manger une "assiette locale". Les tables se sont dressées en enfilade selon les besoins et avec les bonnes volontés d'ici et d'ailleurs, ce qui a rendu ce moment du repas particulièrement sympas. Et puis Laurence, Hélène, Christine, Cécile, Emmanuelle du groupe très local Ets nanas, constitué pour l'occasion, nous ont fait danser des danses traditionnelles. Emmanuel et Magali ont aussi apporté leurs notes. Qu'elle était belle et gaie la place du village. C'est l'orage un peu trop tôt venu qui a mis un peu de désordre mais n'a pas lessivé la bonne humeur. Merci à tous ceux qui ont contribué à cette belle petite fête.

Guchen

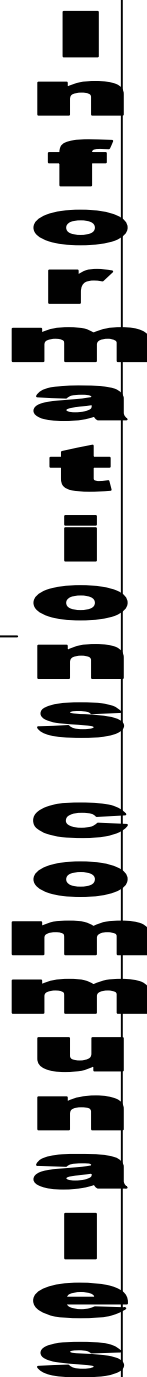
Le vendredi 22 juin, devant une assistance nombreuse et dans une ambiance sympathique, a été fêté le départ à la retraite de monsieur CANTALOU, directeur du Regroupement intercommunal Pédagogique (R.P.I) qui compte plus de cent élèves.

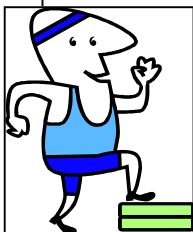
Après le discours de madame le Maire qui a fait l'éloge du partant, discours d'autant mieux senti qu'elle fût elle-même enseignante, se succèdent plusieurs interventions, parfois chantées ou jouées, souvent humoristiques, des enfants, actuels et anciens, des collègues et des parents d'élèves venant de plusieurs villages de la vallée d'Aure. L'investissement professionnel et la qualité humaine du futur retraité furent mis en évidence.

Le R.P.I. est un joyau des communes d'Ancizan et de Guchen, joyau que monsieur CANTALOU a su valoriser durant seize années. D'où la sincérité des remerciements et les regrets laissés par le départ à la retraite d'un maître à la fois respecté et apprécié, lequel a souligné, avec émotion et un pincement au cœur, que ce beau métier d'enseignant et les enfants allaient lui manquer.

Longues et heureuses très grandes vacances à Saint-Mamet, entre Luchon et Portillon, dans la vallée de la Pique. Bienvenue à sa remplaçante Mme GASTAL.

La fête d'été de GUCHEN s'est déroulée les 20,21 et 22 juillet selon le programme des réjouissances proposé par le comité des fêtes : soirées dansantes, repas, concours de pétanque et de pêche, vide grenier, aubade, thé dansant avec « danse passion » et feu d'artifice. L'originalité de cette fête est l'animation foraine avec, en particulier, les autos tamponneuses qui font la joie des adolescents et des enfants, la présence des jeunes des colonies assurant le succès de la disco.

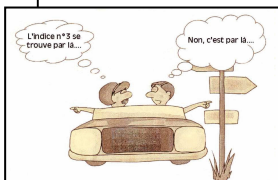




GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

La rentrée scolaire est là, la rentrée sportive également !
 Notre groupe de **gym volontaire** « Auroise G.V » vous attend à partir du 20 septembre pour une année encore plus sportive que les autres.
 Habitué ou non, vous pouvez prendre des renseignements au 05.62.39.94.47 après 19h30 ou au 06.08.26.92.93.
 En espérant que la bonne résolution de faire du sport en s'amusant se concrétise avec notre équipe compétente et sympathique.

ANIMATIONS



Samedi 29 septembre : Rallye touristique automobile à travers le Pays des Nestes sur le thème du Rugby. Départ à 8h15 à Sarlabous. Renseignements et inscriptions auprès des Offices du tourisme du Pays des Nestes.

Dimanche 30 septembre : Exposition de voitures anciennes et de prestigieuses à la base de loisirs d'Agos à Vielle-Aure de 10h à 17h30. Entrée gratuite. Renseignements au 05.62.39.50.00.

Samedi 06 octobre : L'AIREL fête ses 20 ans à partir de 14h au Pré commun d'ARREAU. Venez découvrir de nombreuses animations autour du jeu, de l'art, de la musique, du cirque, du spectacle! Journée et soirée ouvertes aux enfants d'hier et d'aujourd'hui. Renseignements au 05.62.98.63.82.

Le JEU

SUDOKU

Compléter les grilles afin que chaque ligne, chaque colonne et chaque région (Carré comprenant 9 cases) contienne tous les chiffres de 1 à 9 une fois et une seule.

Moyen

3	6	8			4		9	
	4							6
		7		6		1		
9				3		7		8
			5		8			
4		2		1				5
		4		8		9		
6							8	
	9		6			5	7	1

Diabolique

	3				8			9
1				6			4	
	7	5		2				
					7	2		
7		1				5		6
		8	6					
				8		4	1	
	4			9				2
8			2				9	

Réponses du QUIZZ Coupe du monde du n°30

1/b) France-Argentine

4/ a) 20

7/ a) 10

10/ b) 12

2/ a) Chaban-Delmas

5/ b) Pumas

8/ a) Roumanie

3/ c) Fidji - Japon

6/ c) 42

9/ b) Peugeot